



PROJET DE BUDGET 2019 DE LA MUNICIPALITE DE SION

PROPOSITIONS D'AMENDEMENT

La commission Sociale et Culturelle, composée de 11 membres présents, a siégé une fois pour examiner et voter les amendements qui lui ont été soumis par le bureau du Conseil Général.

1. Administration générale & Finances

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission
Fonct.	110.318	Honoraires et prestations de services	840'000	795'000	-45'000	<p>Supprimer les montants dévolus à la réalisation d'un livre 25'000 et 'une page facebook 20'000. A noter que la réalisation du livre est prévue sur deux ans pour un coût total de 85'000</p> <p>Il semble inopportun de développer aussi tardivement une page facebook, ce réseau connaissant une forte chute d'utilisation chez de nombreuses catégories de personnes et trouvant désormais un public plus âgé.</p> <p>De plus, le conseil général a depuis longtemps identifié la nécessité de refondre le site internet de la Ville un objectif autrement plus important en terme d'image et de communication qu'une boîte à like et à contenus positifs peu pertinents. Il semblerait que les 105'000 sur deux ans trouveraient meilleur emploi dans un projet de site internet.</p> <p>Concernant la parution d'un nouvel ouvrage, la Ville a déjà tenté l'expérience, quel est l'état des stocks du document traitant des arbres ?</p>	UDC	OUI	<p>Vote :</p> <p>Oui : 6</p> <p>Non : 3</p> <p>Abstention : 2</p>



2. Economie & Tourisme

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission
---------	-----------------	--------------------	----------------	----------------	------------	-------------------------	-------------	-----------	------------------------------------

3. Education & Culture

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission
Fonct.	320.366	Subventions accordées à des personnes physiques	157'000	273'239	+ 116'239	<p>Pour participer à la consolidation d'une formation musicale non professionnelle de qualité et accessible pour les élèves sionnois-e-s. Sion se doit d'être commune modèle. Nous proposons donc d'ajuster notre budget pour donner suite à la récente modification de la loi cantonale sur la promotion de la culture (ajout de la Section 4 : Ecoles de musique Art. 36bis-sexies) : https://parlement.vs.ch/common/idata/parlement/vos/docs/2016/11/2016.11_Promotion%20de%20la%20culture_LOL_GC.pdf</p> <p>Cette loi prévoit une participation financière de l'Etat de 40% par « unité de cours » (ce mode de calcul comprend notamment les frais de personnel, administratifs, d'acquisition et d'entretien du matériel pédagogique et d'instruments de l'école). Les projections cantonales prévoient un coût de 3'000 CHF par unité de cours de 30 minutes pour une année. La participation cantonale ne prend en compte que les jeunes élèves (ceux de moins de 18 ans ou de moins de 25 ans en formation).</p> <p>Les organismes consultés recommandent que la participation financière des communes s'élève à 20%.</p> <p>Afin de laisser une marge de manœuvre au Conseil Municipal dans ses négociations avec les autres communes, nous demandons un financement à hauteur de 15% de participation, ce qui correspond à un montant de 206'239.50 CHF.</p> <p>De ce montant, l'on peut déduire les 90'000 CHF de la rubrique prévu actuellement pour</p>	Les Verts	OUI	<p>Ce sujet a apporté beaucoup de discussions au sein de la commission qui espère qu'une solution sera trouvée à long terme pour éviter l'augmentation des frais d'écolage.</p> <p>Vote : Oui : 3 Non : 7 Abstention : 1</p>



						« participation élèves », ce qui fait un total de Fr. 116'239.50. Le montant amendé = 116'239.50 + 157'000 = 273'239.50			
Fonct.	320.366	Subventions accordées à des personnes physiques	157'000	341'986	+ 184'986	<p>La projection établie par l'EJMA et le Conservatoire pour 2019 table sur 409 jeunes élèves sédunois. Cela correspond à 458.31 unités de cours x 3'000 CHF, soit à un montant total de 1'374'930 CHF.</p> <p>L'ADG demande de participer à 20% du financement des unités de cours dispensées aux jeunes sédunois, cela équivaut à un montant de 274'986 CHF (le canton y participe à hauteur de 40%). De ce montant on déduit les 90'000 CHF de « participation élèves » qui sont prévus actuellement dans le budget, ce qui fait un total de 184'986 CHF. Montant amendé : 184'986 + 157'000 = 341'986 CHF.</p> <p>Avec son subventionnement actuel, la commune de Sion ne tient pas compte de la nouvelle méthode de calcul du subventionnement, soit par le biais de "l'unité de cours" (qui comprend tous les frais de fonctionnement des écoles) mais continue à financer les élèves sédunois-e-s par un montant unique et donc inéquitable (étant donné que les écolages varient en fonction du type, individuel ou collectif, ainsi que de la durée des cours). Cette situation est insatisfaisante car un financement communal adéquat des écoles de musique présente deux incidences majeures : 1) Rendre accessible la formation musicale au plus grand nombre (objectif inscrit depuis 2012 dans la Constitution fédérale) 2) Offrir des conditions de travail décentes aux professeur-e-s bénéficiant de formation de niveau "master". Cf courrier adressé au Conseil général par les associations de professeurs du Conservatoire et de l'EJMA.</p>	AdG	OUI	<p>Ce sujet a apporté beaucoup de discussion au sein de la commission qui espère qu'une solution sera trouvée à long terme pour éviter l'augmentation des frais d'écolage.</p> <p>Vote : Oui : 2 Non : 7 Abstention : 2</p>



4. Affaires sociales

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission

5. Sécurité publique

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission

6. Travaux publics & Environnement

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission

7. Bâtiments & Constructions

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission
INV	701.50	Bâtiments communaux Invest. propres	3'470'000	3'520'000	+ 50'000	Etude pour un musée archéologique ou pour un pavillon d'exposition temporaire. Nous proposons d'augmenter cette rubrique afin de faire une première étude pour la mise en valeur des vestiges archéologiques néolithiques de notre ville. Suite aux nouvelles découvertes faites à Don Bosco et devant la Médiathèque, nous sommes convaincus que Sion doit prendre l'initiative et inciter le canton à planifier une mise en valeur de ce patrimoine unique, et de le faire à Sion.	AdG	OUI	La CSC se réjouit de la mise en valeur du patrimoine archéologique de la ville et souhaite la participation du canton dans ce projet. Vote : Oui : 10 Non : 0 Abstention : 1



8. Urbanisme & Mobilité

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission
Inv.	852.50	Parcs et jardins Invest. propres	2'000'000	1'900'000	- 100'000	<p>Le montant prévu pour l'étude d'une nouvelle place de la planta, hors étude parking, était de CHF 100'000 au budget 2018. Le groupe PDC a compris que ce montant n'avait pas été utilisé en 2018. Par contre, ce que nous ne comprenons pas, c'est que cette étude coûte, une année après, le double. Nous estimons qu'avec 100'000 francs d'étude c'est suffisant, comme ça l'était en 2018. Nous tenons à souligner que ce montant a été déplacé du service des travaux publics au service de l'urbanisme et de la mobilité. Ce projet sera donc conduit par ce dicastère alors que le parking de la Planta sera logiquement conduit par les travaux publics. Au vu des imbrications des 2 projets, ne serait-il pas logique que le projet soit géré par les travaux publics avec une collaboration du service de l'urbanisme et de la mobilité ?</p> <p>Enfin, le groupe PDC constate que la place de la Planta a déjà fait l'objet de plusieurs études, jamais abouties et, semble-t-il, non réutilisables.</p>	PDC	OUI	<p>Vote : Oui : 5 Non : 5 (dont président) Abstention : 1</p>
Inv.	852.50	Parcs et jardins Invest. propres	2'000'000	2'100'000	+ 100'000	<p>Le nombre de constructions d'immeubles ne cessent d'augmenter dans notre cité, limitant ainsi les espaces de verdure et de détente pour les habitants. Depuis quelque temps, la ville a montré une volonté de réaliser des espaces publics verdoyants, agréables et attractifs. Cette démarche est à saluer et répond à un réel besoin. Soucieux du bien être de la population, les Verts proposent de réaliser un effort supplémentaire à ce niveau en majorant cette rubrique de 100'000 CHF. Cette somme devrait être consacrée plus particulièrement à l'arborisation des rues et des parcs publics.</p>	Les Verts	OUI	<p>Vote : Oui : 4 Non : 5 Abstention : 2</p>



9. Sport, jeunesse & loisirs

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission
Inv.	902.50	Piscine Invest. propres	1'650'000	150'000	-1'500'000	<p>Il est impensable de budgetiser des montants pour un projet devant obtenir l'aval du conseil général alors que ni celui-ci, ni les commissions n'ont pas examiné le message, sollicité des précisions de la commune ou se prononcé sur le fond du dossier. Utiliser le prétexte d'une mise aux normes parfaitement inutiles si les rénovations/agrandissement ne sont pas effectués et le crédit supplémentaire refusé n'a pas de sens. Il n'y a pas lieu de signer un chèque en blanc.</p> <p>De plus, la démarche de la municipalité dans le dossier des piscines de la Ville a été au mieux contradictoire au pire fallacieuse. Lorsque la Ville souhaitait favoriser son projet de centre ludique et aquatique, elle a pointé l'absence de solutions pour agrandir le site de la Blancherie en désignant l'ouvrage comme vétuste. Elle a émis un préavis négatif sur le postulat PDC pour un site aux lles pour avancer sur le centre ludique. Le projet soutenu par la Ville au stade de l'étude a été abandonné en raison des coûts qu'il impliquait et ce à raison. Il a cependant nécessité du temps pour mûrir. Ici, tout est prêt, les solutions sont là, la question de la vétusté n'est soudain plus d'actualité. De même, plus de problèmes de taille, on avait sous le coude quelques 3000 m2...</p> <p>Il est donc nécessaire que le conseil général et les commissions se penchent sur cette question. Il en va de même pour les groupes politiques qui ne partageaient pas une vision commune quant à l'avenir des piscines en ville de Sion.</p>	UDC	OUI	<p>La commission est pour un projet de rénovation de la piscine et ne souhaite pas le faire couler. Cependant, la manière de procéder n'est pas adéquate.</p> <p>Vote : Oui : 4 Non : 4 (dont président) Abstention : 3</p>



Liste des présences - Projet d'amendements 2019	
Membres permanents	03.12.18
Mirailès Christian - Président	x
Juillerat Olivier - Vice-Président	x
Amos Jérôme - Rapporteur	x
Gianadda Isabelle	x
Gux Johanne	x
Jacquier Michael	remplacé
Mukuna Akanga	x
Pallara - Paladini Chantal	x
Pfister Brigitte	x
Schüpbach Pierre	x
Stalder Thierry	x
Membres suppléants	
Pallara Juan Carlos	
Dubuis Alexandre	
Moren Jean-Philippe	x
Total	11

Document de travail à l'usage du Conseil général